Image not found or type unknown

# annulation bon de commande automobile

Par **pirou84**, le **20/01/2012** à **19:10**

J'ai commandé une voiture neuve chez un concessionnaire il y a 2 jours et je souhaiterais annuler le bon de commande.le probleme c'est que je l'achète comptant et pas a crédit du coup je me demande si l'accompte de 1000euros va m'etre restitué ou pas.Est ce que quelqu'un peut me renseigner?Merci

Par **janus2fr**, le **20/01/2012** à **19:14**

Bonjour,
Le problème est même pire que cela, car si vous avez vraiment versé un acompte (et non pas des arrhes), vous ne pouvez même plus renoncer à l'achat. En payant l'acompte, vous vous êtes engagé à conclure la vente.
Donc si le vendeur accepte de renoncer à la vente en gardant l'acompte, c'est un moindre mal, il pourrait vous obliger à acheter...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés